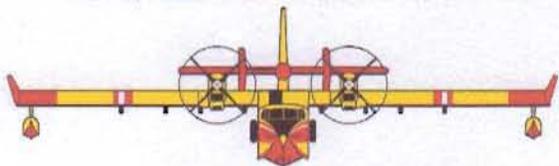


CANADAIR



Olivier LECHEVALIER
Chef du Secteur Canadair
BASC - BP 12
13727 Marignanne Cedex

Monsieur Olivier Ripoche
Commission hydraviation
Aéro Club de France
6 rue Galilée
75116 Paris

Marignane, le 9 février 2011

Monsieur,

Je fais suite à nos réunions relatives aux plans d'eau attribués à la Sécurité Civile et utilisés par le Secteur Canadair pour les opérations feux de forêts et l'entraînement de ses pilotes.

Dans votre travail préparatoire à une nouvelle réglementation française intitulée "hydrosurfaces et hydrobases pour hydroaéronefs", vous avez sollicité notre accord de principe pour que des hydravions privés puissent utiliser ces surfaces à fin d'entraînement, de transport et de loisirs.

Le Secteur Canadair n'a pas d'objection à la présence d'hydravions (circulation aérienne publique ou privée) ou d'ULM hydro sur les plans d'eau répertoriés et utilisés par les CL 415, dans la mesure où auront été obtenues les autorisations des autorités compétentes pour vos activités, selon la réglementation en vigueur.

Le Secteur Canadair est régulièrement confronté à des réactions individuelles de la part des autres usagers des plans d'eau, ce qui peut être de nature à perturber ses missions et la sécurité de ses avions. De ce fait, une présence plus régulière d'hydravions privés constituerait un rappel des modes d'opérations utilisés et des règles de sécurité pour le bénéfice de tous.

Les conflits qui pourraient résulter de la présence simultanée de différents types d'hydravions sur une même hydrosurface, seront aisément résolus dans le respect et l'application de la réglementation aérienne et des principes suivants :

- La priorité restera toujours à l'utilisation de ces plans d'eau en mission de secours aux personnes et aux biens, ainsi qu'aux entraînements des équipages Canadair.
- Les pilotes d'hydravions se trouvant sur un plan d'eau seront avertis de l'arrivée des Canadair :
 - Soit par l'embarcation des pompiers (assistance plan d'eau) qui accompagne généralement nos missions.
 - Soit par un appel sur la fréquence "Club" 123.500 Mhz, ou celle du contrôle aérien local, le cas échéant.
- En tout état de cause, nos appareils effectuant systématiquement un passage de reconnaissance à basse altitude, cette manœuvre sera le signal de dégagement de nos trajectoires aquatiques et aériennes.

S'agissant de vos fiches de plans d'eau qui seraient communes avec notre nomenclature, nous vous invitons à mentionner les dénominations que nous utilisons, qui sont celles des villages les plus proches.

Nous vous ferons parvenir des informations complémentaires sur les plans d'eau référencés par le Secteur Canadair, au fur et à mesure de la numérisation de nos documents.

En vous souhaitant la réussite de votre entreprise, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier LECHEVALIER
Chef du Secteur Canadair
BASC - MARIGNANE
Tél. 04 42 02 40 42 - Port : 06 17 09 04 76